

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent:

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Extension de l'Ecole d'Olhette – Demande de DGE

Madame le Maire rappelle la délibération du 2 février 2009 concernant la demande de DGE pour l'extension de l'Ecole d'Olhette.

Par courrier du 22 juin 2009, Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne nous a informés du rejet du dossier au titre de la DGE 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de présenter à nouveau le dossier (actualisé) au titre de la DGE 2010.

Le plan de financement est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération :	678.315 € HT
Plan de financement	
Montant subventionnable	450.000 €
Montant de subvention DGE sollicité (25 %)	112.500 €
Part du porteur de projet	565.815 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de présenter à nouveau le dossier actualisé au titre de la DGE 2010.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :